

## Macron : un gouvernement de combat, au service du patronat

Les mesures estivales du gouvernement Macron ont un mérite certain : dissiper les doutes que d'aucun.e.s auraient pu avoir sur la nature de la politique menée par le nouveau pouvoir. La méthode autoritaire des ordonnances, les choix économiques, sociaux et fiscaux constituent une attaque méthodique et violente contre le monde du travail, qui amplifie et approfondit les régressions sociales actées dans le précédent quinquennat.

Les ordonnances définissant une « loi Travail XXL » sont venues confirmer le choix d'une dérégulation de l'encadrement des conditions de travail : le plafonnement des indemnités de licenciement permettra désormais aux employeurs de licencier à moindre risque, d'autant que le délai de recours aux prud'hommes, pour contester est réduit à une seule année. Dans les entreprises de moins de 20 salarié.e.s, l'employeur pourra imposer la durée du travail, son organisation ou sa rémunération par le biais de référendum ou de négociation hors de toute représentation syndicale. Dans les très grandes entreprises, la disparition programmée des comités d'hygiène et de sécurité au profit d'instances fusionnées fait peser une hypothèque sur l'attention fine portée aux conditions de sécurité et de santé des personnels dans les discussions.

Pour la fonction publique, soumise au coup de rabot de 20 milliards d'euros sur le budget, le pendant de ces mauvais coups est à trouver dans les mesures annoncées : gel du point d'indice pour plusieurs années, rétablissement du jour de carence et refonte des missions prévues. Enfin salarié.e.s du privé et du public devront dès janvier 2018 supporter une hausse de la CSG, dont les compensations pour le public restent à définir.

Dans l'éducation, la rentrée a lieu avec une hausse des effectifs (50 000 élèves) que ne compensent pas les recrutements. La volonté affichée de réforme du baccalauréat impose une vigilance à venir pour éviter un accroissement des inégalités scolaires et une sélection à l'entrée des universités.

Par ailleurs la suppression de 150 000 contrats aidés dont nous contestons toujours la précarité va impacter la vie des établissements et des élèves (périscolaire, assistants d'éducation, etc.).

Si l'on ajoute à ces mesures la baisse des APL, la poursuite de la répression des migrants et de leurs soutiens, l'introduction de mesures liberticides de l'état d'urgence dans le droit commun, la prolongation de celui-ci, le bilan des premiers mois du gouvernement Macron s'apparente à une politique du choc, néolibérale, autoritaire et réactionnaire.

Il ne faut pas se tromper sur la nature des bénéficiaires de ces mesures. Les choix fiscaux sur l'ISF, dont les revenus financiers sont exclus, l'impôt des sociétés et les réductions de cotisation patronales vont permettre aux grandes fortunes et aux grands groupes d'économiser plusieurs milliards d'euros. Pour l'impôt, les 10 % des ménages les plus riches capteront ainsi 4,2 milliards d'euros des 9 milliards de baisse annoncés et, d'ici 2022, 11 milliards de baisse d'impôts sur les sociétés sont prévus !

Face à ces attaques, il est indispensable de réaliser un front de résistance et de proposition large, sans sectarisme. Une journée de grève et d'actions, le 12 septembre, est d'ores et déjà proposée par la CGT. Solidaires appelle également à la grève, et la FSU appelle à se mobiliser et à se joindre aux manifestations. Il reste désormais à faire en sorte qu'elle soit la première étape réussie d'un vaste mouvement d'opposition sociale au gouvernement Macron.

Antoine VIGOT, Collège Rousseau, Darnétal.

### Contre la loi Travail XXL, en grève et dans la rue le 12 septembre

**Rouen : 10h30, cours Clémenceau**  
**Le Havre : 10h30, arche des conteneurs**  
**Evreux : 14h30, pré du Bel Ebat**

POUR NOUS  
CONTACTER

LE HAVRE

ROUEN

PONT-AUDEMER  
LOUVIERS

veronique.ponvert@orange.fr  
stephanie\_moi1980@yahoo.fr  
annedesj@orange.fr  
pierre.berche@univ-rouen.fr  
pascal.adams@wanadoo.fr  
philippe.thouement@wanadoo.fr

---

## Suppression des emplois aidés

---

Ce sont plus de 150 000 emplois que le gouvernement vient, sans aucune information préalable, de supprimer. L'école, les hôpitaux et les associations en sont les grands "employeurs" tout comme les municipalités qui ont recours à ce type de contrats dans les écoles maternelles et primaires pour l'entretien des locaux, la surveillance des cantines ou des études... Elles recrutent par ce biais des Atsem et surtout des animateurs dans les centres de loisirs, le mercredi après-midi ou pendant les vacances. Leur nombre a fortement augmenté suite à la réforme des rythmes scolaires mais il reste difficile à évaluer.

Si l'on entend bien les municipalités prises à la gorge et incapables – restrictions budgétaires obligent – de les transformer en emplois statutaires, on a peu entendu les organisations syndicales. Certes les emplois aidés ne sont pas notre revendication mais laisser des dizaines de milliers de précaires sans emploi n'en est pas une non plus ! Cela démontre malheureusement la distance, le gouffre entre ces OS et ces précaires. La FSU au moment des aides éducateurs.trices avait engagé un véritable travail auprès d'eux.elles. Malheureusement la valse des statuts précaires est telle que ce monde, pourtant le premier touché par le chômage ne se sent plus représenté. Viendra-t-il manifester le 12 ? Il y aurait toute sa place, mais on ne la lui a pas faite.

Jean-Michel DREVON.

---

## Rentrée dans le 1er degré : déréglementation et mise en concurrence

---

A cette rentrée, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale met en œuvre à marche forcée les promesses du candidat Macron, les premières mesures confirmant la volonté de déréglementation du service public.

Sur la question des rythmes scolaires, un nouveau décret permet aux communes de revenir à la semaine de 4 jours. Dans l'académie, 69 % des communes ont fait ce choix, ce qui représente 47 % des écoles. Si la suppression de l'école le mercredi matin satisfait la majorité des enseignant-es et des parents d'élèves, ce décret représente surtout l'accentuation des inégalités entre les territoires. Chaque commune peut décider des horaires scolaires, alors que seul un cadre national fort peut garantir l'égalité entre tous les élèves.

La mesure phare d'allègement des effectifs en CP en éducation prioritaire est du même ordre. Faite à moyens constants, elle a entraîné la quasi disparition du dispositif « plus de maîtres que de classes », et l'augmentation des effectifs dans les autres niveaux... Ces « dédoublements » de CP ont été faits très tard, certaines organisations d'écoles étaient encore floues le jour de la pré-rentrée...

Des évaluations de début d'année pour tous les CP sont

prévues, qui auront sans aucun doute pour conséquence la mise en concurrence des écoles entre elles et une pression insupportable sur les collègues. Individualisation des apprentissages, appui essentiel sur les neurosciences, la vision du ministre ne prend absolument pas en compte les dimensions collectives et sociales dans les apprentissages.

Cette vision de l'école et du service public n'est pas celle que nous défendons, ouvrons des discussions entre les collègues, avec les enseignant-es des autres degrés, avec les parents d'élèves, pour reconstruire des mobilisations permettant de défendre et transformer l'école publique !

Stéphanie RIO, École maternelle Mont Lecomte, Le Havre.

---

## Second degré : la rentrée de toutes les annonces

---

### Au collège : A la rentrée fais ce qu'il te plaît...

C'est la musique de rentrée que joue le nouveau ministre. L'air qu'il nous joue sonne le glas de la moindre ambition scolaire. Partout le nouveau socle découpe les savoirs en micro-compétences et ne reconnaît plus les qualifications disciplinaires des enseignant.e.s. De plus ses annonces autour de « l'assouplissement » de la réforme du collège ont semé la pagaille au moment même où nous pansions nos plaies. Comment restaurer des enseignements (latin, grec, bilangues...) sans rendre les moyens perdus ? Comment rétablir les enseignements disciplinaires ponctionnés quand la ventilation de ceux-ci parmi les dispositifs AP / EPI est déjà réalisée ? Partout les personnels à bout font comme ils peuvent. La résistance est rendue difficile par l'échelle décisionnaire locale que le ministre a prévu de renforcer avec une vieille lubie : le recrutement des professeur.e.s par les chefs.

### Au lycée : L'enterrement du bac en grande pompe, l'enterrement de l'avenir des bacheliers à grands coups de pompes.

En annonçant que le nombre d'épreuves terminales du baccalauréat sera réduit à 4, le ministre porte un coup de canif décisif dans le cadre national du diplôme. La part belle au contrôle continu accentuera les inégalités entre établissements et affaiblira considérablement la valeur du bac comme diplôme national et permettra au ministère de réduire son coût puisque les épreuves en cours d'année ne sont pas rémunérées contrairement aux épreuves terminales. Dans la même logique, le ministre a prévu d'instaurer l'obligation de pré-requis à l'entrée à l'université, ce qui induit une sélection des étudiants et hypothèque la possibilité de poursuite d'études supérieures pour de nombreux bacheliers. Le bac ne serait plus qu'un diplôme de fin d'étude secondaire, alors qu'il s'est toujours perçu comme le sésame d'entrée dans le supérieur.

**Partout où l'on recense les conditions de rentrée les difficultés sont présentes. Si l'on ne veut pas que la souffrance professionnelle devienne aussi XXL que la Loi Travail 2, une seule réponse : toutes et tous dans la rue le 12 septembre.**

Clément LEFEVRE, Collège F. Léger, Petit Quevilly.